



**Projet de compte des Nations Unies pour le  
développement: Mesurer les flux financiers illicites.  
Atelier de lancement: Genève 20&21/9/2023**

**EXPERIENCE DU GABON**

**Présentée par Théodora ALEKA-LABAN  
2e Vice-Président**

**Commission Nationale de Lutte contre la Corruption  
et l'Enrichissement Illicite - CNLCEI**

# **PLAN**

**I. PRESENTATION DE LA CNLCEI**

**II. PROCESSUS**

**III. RÉSULTATS**

**IV. OBSERVATIONS**

**V. PERSPECTIVES**

**VI. RECOMMANDATIONS**

# I. PRÉSENTATION DE LA CNLCEI

La CNLCEI a été créée en 2003 par la loi n°002/2003 du 07 mai 2003, modifiée par la loi n°041/2020 du 22 Mars 2021, instituant un régime de prévention et de répression de l'Enrichissement Illicite, et par la loi n°042/2020 du 22 mars 2021 modifiant certaines dispositions de la loi n°003/2003 du 7 mai 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite.

Ses missions portaient initialement sur la prévention de l'enrichissement illicite, les investigations et la consultation. Ces missions sont à ce jour étendues aux aspects de corruption ainsi qu'aux infractions connexes. Elles consistent en la mise en place d'une politique et d'actions intégrées, concertées et cohérentes contre la corruption et l'enrichissement illicite.

Ses membres sont nommés par décret du Président de la République pour un mandat passé de cinq à six ans, renouvelable par tiers. Ils bénéficient dans la pratique de leur mission des mêmes prérogatives et des mêmes moyens d'investigation que les officiers de police judiciaire et les agents des administrations douanières et fiscales.

Le Gabon a signé et ratifié les deux Conventions, à savoir la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la Corruption adoptée à Maputo au Mozambique le 11 juillet 2003 et la Convention des Nations Unies contre la Corruption adoptée le 09 décembre 2003 à Mérida au Mexique.

## II. PROCESSUS (1)

- **Quand le travail a-t-il commencé, comment il s' est poursuivi ?**

Le Gabon a confirmé en Avril 2021 sa volonté de faire partie des pays africains bénéficiaires du projet pilote “Définition, Estimation et Diffusion des Statistiques sur les Flux Financiers Illicites (FFI)“. Le pays a participé les 16 et 17 Juin 2021 à l’Atelier Régional de lancement des activités pilotes pour la mesure des FFI en Afrique.

Dans ce cadre ,sous l’égide du Consultant , les travaux suivants ont été menés:

- l’Atelier tenu les 31 mars et 1 avril 2022 avec la participation active des administrations sectorielles du Groupe de Travail (GTT-FFI) et l’ assistance de la CEA, portant validation du rapport sur l’évaluation des FFI d’ origine commerciale au Gabon sur la période de 2010 à 2020;
- la participation à la Conférence de clôture de la phase 1 de la mesure des FFI par les pays pilotes, organisée du 15 au 17 juin 2022 à Addis Abeba ( Ethiopie),

**NB.** Le Gabon a été parmi les rares pays à être parvenus à l’évaluation effective des FFI ( relatifs au commerce extérieur ).

## II. PROCESSUS (2)

La Mission de cadrage conjointe de la Commission de l' Union Africaine ,de la Commission Economique pour l'Afrique de l'ONU, de la Coopération Allemande GIZ et de l' Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (AFROSAI), effectuée du 21 au 27 novembre 2022, avec les Institutions et Administrations concernées, a conclu a la faisabilité du plan d'action sous réserves de la mise en œuvre des recommandations .

### **Quelles institutions étaient impliquées?**

Initialement le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption représentait le Gabon dans le processus;

Par la suite, le projet a été transmis à la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) dont la mission fondamentale est de conduire la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite.

## II. PROCESSUS (3)

### Quelles institutions étaient impliquées?

Sous l'impulsion de la CNLCEI, les institutions parties prenantes sont:

- Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption;
- Le Ministère de l'Economie et des participants à travers les principales Directions générale: les Douanes et Droits Indirect, les Impôts, les Statistiques;
- Les Ministères en charge de la gestion des ressources: Pétrole, Mines, Eaux et forêt, Pêche;
- Les Autres Administrations: la Cour des Comptes, la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, le Conseil Economique Social et Environnemental;
- Les Représentants du Secteur Privé: Agence Nationale d'investigation financière, la Fédération des Entreprises du Gabon, l'Association des Etablissements de Crédit, le Syndicat des Mines, le Syndicat des Entreprises du Secteur Pétrolier, le Syndicat des Forestiers;
- Les Acteurs de la Société Civile.

## II. PROCESSUS (4)

### Quels ont été les étapes, procédures, arrangements mis en place?

1. Cartographie et sélection des institutions parties prenantes;
2. Examen des statistiques disponibles suivant les méthodes d'évaluation;
3. Analyse des risques de FFI au Gabon afin de déceler les activités et les pratiques qui, au niveau des administrations et des entreprises, pourraient générer des FFI ;
4. Projet de texte pour la formalisation du Groupe de travail technique sur les FFI – envoyé pour Arrêté du Premier Ministre;
5. Atelier de formation de certains membres du GTT-FFI;
6. Séances de sensibilisation des membres de la CNLCEI pour une appropriation des concepts et des enjeux;
7. Évaluation des FFI d'origine commerciale à partir des statistiques officielles du commerce extérieur couvrant la période 2010-2020 suivie d'un rapport avec plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations;
8. Mission de cadrage conjointe CUA-CEA-GIZ-AFROSAI;
9. Plan d'action corrigé suivant les recommandations de la mission de cadrage conjointe.

## III. RÉSULTATS (1)

- L'évaluation des FFI d'origine commerciale a été faite suivant les deux méthodes reconnues, à savoir:
  - La méthode de comparaison des données des pays partenaires;
  - La méthode du filtre des prix unitaires.
- Les résultats obtenus sont satisfaisants.

Sur la période 2010-2020, les fausses déclarations effectuées dans les opérations du commerce international ont cumulé à plus de 68,5 milliards de dollars (équivalent à 37 923 milliards de Fcfa) soit une moyenne annuelle de près de 6,23 milliards (soit 3 248 milliards de Fcfa).



## III. RÉSULTATS (2)

- Les opérations portant sur les exportations sont concernées à hauteur de 50,8 milliards de dollars (correspondant à 27.900,1 milliards de Fcfa) soit 67% du total des exportations sur la période.
- Le secteur pétrolier génère 33,4 milliards de dollars (66% du total des exportations sur la période) contre 9,7 milliards de dollars pour le secteur forestier et 7,6 milliards pour le secteur minier, en particulier l'exploitation du manganèse.
- Les données qui ont servi à l'évaluation des FFI d'origine commerciale au Gabon sont disponibles et peuvent être mises à la disposition, il s'agit de :
  - Statistiques nationales exhaustives du commerce extérieur détaillées suivant la nomenclature SH à 6 chiffres,
  - données miroirs sur la période 2010-2020,
  - données sur les taux de change et différents traitements apportés aux données de base.

## IV. OBSERVATIONS (1)

- **sur le matériel (directives, outils, ...)**

\*Soucieuse de relever le défi de la transparence, face aux attentes des acteurs politiques et économiques préoccupés par les phénomènes de corruption au Gabon, la CNLCEI s'est évertuée à se conformer aux directives des Notes méthodologiques d'évaluation des FFI;

\*Pour l'essai réalisé, la CNLCEI a recouru aux données officielles fiables (statistiques des flux, taux de change, etc.) et aux outils d'analyses statistiques assez performants et fiables de même qu'à des hypothèses réalistes.

\*Le principal problème rencontré a été la qualité des données de base, notamment sur les poids et les quantités des hydrocarbures et des produits miniers dont certaines semblaient erronées. Ce qui a affecté la qualité des résultats car il est avéré que la qualité des données sur le poids ou la quantité peuvent influencer sur les prix unitaires et fausser les évaluations faites à partir du filtre des prix.

## IV. OBSERVATIONS (2)

### Les plus grands succès

- La réalisation d'un essai portant sur le type de FFI d'origine commerciale, FFI le plus important au Gabon;
- L'identification des pistes d'amélioration de travail à partir des recommandations de la mission de cadrage conjointe CUA, CEA, GIZ, AFROSAI qui ont été intégrées au plan d'action définitif.

### Pour les défis:

- Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources propres et externes en vue de la mise en œuvre du plan d'action ;
- Identifier des approches de contrôle adaptées au secteur informel, secteur étant perçu comme une source majeure en termes de FFI ;
- Mettre en évidence la relation entre les priorités essentielles définies dans le plan d'action national et les recommandations issues du rapport sur le risque des vulnérabilités du Gabon en matière de FFI (CRP 2019);
- Promouvoir la sensibilisation nationale jumelée à la volonté politique aux moyens de plaidoirie, du lobbying et autres actions appropriées .

## V. PERSPECTIVES (1)

**Premièrement: Il faut opérationnaliser le GTT et mettre en place un dispositif de veille et de partage d'informations visant à réduire les risques sur les différentes activités génératrices de FFI.**

Il s'agira de:

- créer les conditions, à travers un système d'information et de veille, pour assurer la transparence dans la gestion et le suivi des activités des principaux secteurs générateurs de FFI, de manière à renforcer la vigilance de toutes les parties et réduire les risques pour les opérateurs et les fonctionnaires afin d'éviter les pratiques qui génèrent ces FFI. Ce mécanisme pourra s'inspirer des dispositifs mises en place par l'Initiative pour la Transparence dans l'Exploitation des ressources minières (ITIE), la Banque Mondiale, le GABAC et le PNUD;
- d'assurer une meilleure coordination des activités de lutte contre les FFI à travers le fonctionnement effectif du GTT-FFI.
- d'améliorer la communication entre les membres du groupe technique de travail sur les FFI et leurs hiérarchies respectives en vue de renforcer les efforts du consortium des parties prenantes.

## V. PERSPECTIVES (2)

**Deuxièmement: Il faut renforcer les capacités nationales, notamment celles de la CNLCEI et des principales institutions du système statistique national (SSN) à mesurer et suivre les FFI.**

Il s'agira de :

- identifier les principales bases de données nécessaires à l'évaluation des FFI et aider à leur mise en place. Le système statistique national manque d'organisation et d'efficacité dans la production des comptes économiques, notamment les données sur les bilans des entreprises, les données consolidées sur la fiscalité des personnes physiques, etc;
- doter certaines entités publiques d'applications informatiques pour améliorer la performance de leur système de données en particulier la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, la Direction Générale de la Statistique...;
- capitaliser sur les initiatives existantes ou en cours des Institutions telles que la BM, le GABAC, l'ITIE, le PNUD, entre autres, ayant un rapport avec le projet en vue d'éviter tout risque de doublon ;
- examiner la problématique liée au partage d'information ainsi qu'à la réglementation en matière de sécurité du système d'information.

## V. PERSPECTIVES (3)

**Troisièmement: Il faut former un pool d'experts nationaux sur les différentes méthodes d'évaluation des FFI de manière à assurer la production des rapports annuels de suivi de l'indicateur 16.4 des ODD.**

Malgré les efforts fournis, la CNLCEI à elle seule ne peut lutter efficacement contre les FFI; aussi le Gabon envisage-t-il de mener des actions de formation en vue de l'appropriation des différentes approches méthodologiques pour l'évaluation des FFI.

A cet effet, il s'agira de:

- élaborer des programmes spécifiques de renforcement des capacités répondant aux besoins recensés au niveau des entités nationales, notamment en termes de capacités humaines à travers la formation des agences engagées dans les négociations de contrat d'exploitation (secteur extractif), institutionnelles à travers le soutien technique accordé aux institutions impliquées dans la chaîne de valeurs des FFI par la mise en place des cadres réglementaires et législatifs, et organisationnelles à travers le soutien technique et financier concédé aux agences spécialisées sur l'utilisation des outils informatiques.

## V. PERSPECTIVES (4)

Ces formations concernent, notamment , la Cellule opérationnelle de la CNLCEI ainsi que les principales administrations concernées à l'instar des Directions Générales des Impôts, des Douanes et Droits Indirects, de la Statistique, des experts des ministères en charge de gérer les ressources telles que : le Pétrole, les Mines, les Eaux et Forêt et la Société Civile.;

**Cible: former au moins une vingtaine d'acteurs au niveau national**

## **VI. RECOMMANDATIONS**

- 1 . Recours aux services d'un Consultant national ;**
- 2. Assistance technique à court terme sur les questions fiscales :harmoniser les politiques fiscales à l'échelle sous régionale en vue d'encourager la compétitivité des entreprises à long terme en Statistique pour accompagner le processus d'évaluation des FFI et de formation des experts nationaux;**
- 3. Renforcement des capacités opérationnelles de la CNLCEI pour pérenniser les actions de lutte contre les FFI;**
- 4. Appui à la mise en place des bases de données qui manquent dans le système statistique et nécessaires à l'évaluation des FFI;**
- 5. Appuis divers pour rendre fonctionnel le cadre de coordination pour la lutte contre les FFI;**
- 6. Renforcement des liens fonctionnels entre les différentes agences nationales et la justice en vue de parfaire la qualification des délits en rapport avec les FFI et accélérer les poursuites y relatives afin de garantir une véritable continuité d'investigations financières ;**
- 7 . Faire le plaidoyer à l'endroit des plus hautes instances de la République gabonaise face aux crimes économiques en vue de lever le verrou lié à « l'opportunité des poursuites » afin qu'à terme, toutes les infractions afférentes aux FFI soient sévèrement punies.**



**MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION**